

jeudi 10 juin 2021

L'extrême droite est un danger mortel

Le 12 juin, toutes et tous en manifestation



Le contexte politique est extrêmement préoccupant. L'extrême droite est au plus haut dans les sondages. Le gouvernement mène une politique réactionnaire, xénophobe et liberticide (loi "sécurité globale", loi "séparatisme"). Les tribunes publiées par des militaires laissent planer une menace sur la démocratie. Les manifestations de policier-e-s mettant en cause la justice, avec le soutien du ministre de l'Intérieur et de responsables politiques, sont inquiétantes en termes de séparation des pouvoirs. Les interdictions de manifester se multiplient. Face à cette situation, il est urgent d'organiser une riposte massive, dans l'unité des organisations.

À Angers, l'extrême droite a un visage : l'Alvarium. . L'Alvarium n'est pas un bar associatif, c'est une officine de recrutement pour apprentis fascistes. La presse locale relate régulièrement les actions violentes de membres de cette pseudo-association. Cette violence relève d'une stratégie pour semer la peur dans la population et ainsi imposer son « idéologie ».

Le 12 juin, les personnels de l'Éducation seront dans la rue !

SUD éducation appelle l'ensemble des personnels à participer massivement à la Marche des Libertés organisée à Angers.

Angers, manifestation 14h30, jardin du mail

Analyse

Grenelle de l'éducation

Le 26 mai dernier, le ministre Blanquer annonçait en grandes pompes les conclusions de son "Grenelle de l'éducation". Les mesures annoncées ont vocation à être mises en œuvre au plus tard en janvier 2022. SUD fait le point sur les mesures annoncées.

Revalorisation salariale

Le ministère prétend que ce sont 700 millions d'euros qui seront consacrés à revaloriser les salaires des métiers dans l'Éducation nationale. Mais il s'agit en réalité d'un montant bien inférieur.

- **100 millions d'euros** ne serviront que d'écriture comptable : ils serviront à financer sur une année pleine le dispositif de la prime d'attractivité réservée aux personnels enseignants entre les échelons 2 et 7 de la classe normale.

- **200 millions d'euros** seront effectivement mis au budget de l'Éducation nationale, mais dans le cadre d'un financement de la protection sociale complémentaire des personnels de toute la fonction publique. Si à terme il s'agit, ministère par ministère, de négocier des contrats de prestation sociale complémentaire (mutuelles) payés à 50%

par l'employeur, dans un premier temps le dispositif prévoit le versement forfaitaire de 10 à 15 euros mensuel aux agent-es à compter de janvier 2022.



SUD Éducation revendique à cet égard :

- une adhésion obligatoire la plus large possible, pour une prise en charge solidaire;
- un panier de soins de haut niveau pour toutes et tous, et non en fonction du niveau de revenus ;
- une couverture élargie aux contractuel·les en recherche d'emplois, et aux retraité·es ;
- une participation du ministère au-delà du seul panier de soins prévu par la Sécurité sociale ;
- une inclusion de la prévoyance ;
- des candidatures réservées aux mutuelles et non aux grands groupes assurantiels détenus par des fonds d'investissement.

Ce chantier est suivi de près par SUD éducation et l'Union syndicale Solidaires qui participe aux négociations à l'échelle de la fonction publique sur ce sujet. Pour en savoir plus, lire le [tract de SUD Educ](#) sur la protection sociale complémentaire.

- **400 millions** d'euros seulement seront consacrés à de nouvelles mesures qui ne seraient cette fois pas uniquement réservées aux personnels enseignants. Rapporté à près de 1,2 millions de personnels, cela revient à un effort moyen d'un peu moins de 28 euros bruts mensuel par agent·e. On est bien loin d'une revalorisation significative du salaire des personnels.

À ce stade, aucune mesure concrète n'est annoncée. Ce qui est certain, c'est qu'il s'agit une nouvelle fois de mesures indemnitaires et de primes, sans doute systématiquement réservées à certaines catégories de personnels : aucune revalorisation globale n'est engagée.

Les dangers des primes

Les primes c'est du pouvoir d'achat, mais pas du salaire

Quelle est la différence ? Le traitement brut fait l'objet d'un certain nombre de prélèvements destinés à financer les différentes caisses de sécurité sociale : c'est que l'on appelle les « cotisations sociales ». Elles nous permettent de bénéficier du paiement des jours de congés, de la retraite et de l'assurance chômage (c'est-à-dire des différentes branches de la protection sociale). À l'inverse, les primes et indemnités sont moins sujettes à cotisations. Les augmenter est évidemment moins cher pour l'employeur que d'augmenter les indices. On ne peut donc s'en contenter, car cela ne se répercute pas sur nos droits en termes de protection sociale.

Les primes et indemnités visent à faire accepter une surcharge de travail

De plus, les primes et indemnités diverses servent souvent à faire accepter une charge de travail accrue ou des conditions de travail dégradées. Dans l'éducation nationale, les heures supplémentaires ont par exemple en partie cette fonction. Présentées par le ministre comme une hausse de la rémunération, elles visent surtout à rendre acceptable une dégradation des conditions de travail et les suppressions de poste.

Les primes et indemnités augmentent les inégalités entre les personnels, en particulier les inégalités femmes-hommes

Les primes et indemnités ne sont pas versées de manière uniforme à tous les personnels : elles dépendent parfois du temps de service, des heures supplémentaires, des tâches et responsabilités supplémentaires... Il ne faut pas oublier dans ce contexte que 23% des femmes sont à temps partiel dans l'Éducation nationale (féminisée à 72%) contre seulement 6% des hommes. Les hommes prennent en charge une quantité plus importante d'heures supplémentaires (en moyenne 1,8 pour les hommes et 1,4 pour les femmes dans l'enseignement), et ont en conséquence une rémunération supérieure, tandis que les femmes prennent en charge de nombreuses tâches domestiques.

Les primes et indemnités ne sont donc pas des outils qui tendent vers l'égalité salariale femmes-hommes, mais bien souvent ont pour conséquence une augmentation de ces inégalités.

il faut augmenter les salaires !

Pour SUD Éducation, même s'il ne s'agit pas de "cracher" sur des primes et indemnités dans une période de paupérisation des personnels de l'Éducation nationale, la revendication doit être claire : augmenter les salaires !

En matière de salaires, SUD revendique notamment :

- un salaire minimum porté immédiatement à 1700 euros nets pour tous les personnels ; l'indexation des salaires sur l'inflation pour garantir le maintien du niveau de vie des personnels en activité et à la retraite;
- l'intégration des primes et indemnités générales aux salaires, et la compensation des tâches supplémentaires et des conditions difficiles par des réductions de services.

À plus long terme, SUD revendique des augmentations de salaires d'autant plus fortes que le salaire est bas, afin de tendre vers l'égalité salariale : notre projet syndical de transformation sociale est la redistribution au plus juste des richesses.

Marois, le grand n'importe quoi !

Quand laïcité rime avec privé



Après une année scolaire épuisante pour l'ensemble du personnel de l'éducation nationale, après s'être adapté aux protocoles sanitaires incompréhensibles, inapplicables, hors-sol, sans cesse modifiés et face au flou des décisions ministérielles qui durent depuis plus d'un an, il est toujours possible d'aller plus loin dans le scandaleux et le méprisable.

Le recteur de l'académie de Nantes vient de décider que des candidat·es du public seront convoqué·es pour leurs épreuves finales du BAC dans des établissements privés. C'est le cas par exemple pour le lycée Joachim du Bellay à Angers.

Cette décision laisse à penser que pour le recteur, public et privé sont un même service d'éducation, que bénéficier d'une éducation gratuite et laïque a le même sens que choisir de payer pour fréquenter un établissement d'enseignement catholique.

M. Marois semble méconnaître les principes du respect de la laïcité ou du moins, n'y accorde aucune importance.

Appliquons les gestes barrières qui nous permettent de nous protéger de l'enseignement privé en refusant de se déplacer dans un établissement sous contrat privé.

Il n'est pas imaginable de confondre l'enseignement public et l'enseignement privé !

SUD éducation 49 appelle les enseignantes à se réunir pour décider ensemble d'une résistance collective à cette injonction hallucinante et sera aux côtés des personnels qui s'opposeront à cette décision, afin de faire respecter l'école publique laïque, celle au sein de laquelle nous avons choisi de travailler.

C'est à ça qu'on les reconnaît...

L'école à la botte de l'armée

Mardi 1er juin, les écoles du 49 ont reçu un message de la DSDEN pour une opération d'un style peu ordinaire : "Dessins de Noël". Nom d'action pour le moins étrange quand on s'apprête à mettre les maillots de bain ou les chaussures de randonnée dans les bagages pour celles et ceux qui ont les moyens de partir en vacances d'été. En ouvrant la pièce jointe, le complément du titre se dévoile : "*pour les soldats*". Il est à espérer que les directeur-trices d'école étaient assis-es en lisant ce message.



Il s'agit pour les enfants de nos écoles de faire un joyeux dessin coloré pour égayer le cœur de nos "valeuroux-ses" militaires positionnés sur les fronts partout dans le monde (carte à l'appui dans le message), pour "*manifest[er] de l'attachement des civils à leurs soldats*". La note insiste bien "N'oubliez pas les couleurs pour égayer les cœurs de nos soldats". Ne prennent-ils pas aussi les soldats pour des crétins en faisant penser que des dessins pleins de couleurs

vont les aider à surpasser les horreurs comme il y en a dans toute guerre ?

Où se niche la nécessité pédagogique d'une telle action ? On appréciera l'anticipation des services académiques en adressant ce courrier début juin pour que les enseignant-es aient bien le temps de prévoir leur progression pédagogique en intégrant cette action dès le mois de septembre car les dessins sont à envoyer pour le 9 octobre. Ielles ne pourront pas dire qu'ielles l'ont reçu trop tard.

"Doivent être mentionnés le prénom de l'enfant, sa classe, le nom de l'école et son adresse, l'adresse mail de l'école pour que le soldat puisse répondre. **N'oubliez pas l'adresse mail de la classe ou du professeur**", comme ça, la hiérarchie pourra épinglez dans une liste patriotique les "bon·nes" enseignant-es. Recevront-ielles une palme pour avoir participé et surtout fait participer leurs élèves à cette action de générosité envers nos soldats, morts (ou pas encore) pour la France ? L'effet recherché est-il que nos petit-es futur-es citoyen·nes développent un amour inconditionnel pour leurs militaires ? Au point que lorsque le gouvernement enverra ses militaires contre les manifestant-es sur le territoire, ielles ne pourront que trouver normal de recourir aux troupes pour mater les hordes de révolté-es.

On entendait déjà résonner de manière répétitive et insistante le bruit des bottes mais à quand la séance pédagogique pour faire réciter un "Jupiter, nous voilà" ? Propagande quand tu nous tiens...

Ne pourrait-on pas imaginer une action pour les milliers de femmes, hommes et enfants mort-es en mer pour fuir leur pays ? Ah non, ça créerait un appel d'air ! Ne pourrait-on pas imaginer une action pour les 9 millions de pauvres en France ? Ah non, ielles n'ont pas d'adresse ou n'en auront peut-être plus à Noël ! Ne pourrait-on pas imaginer une action pour les familles de suicidé-es de l'Éducation nationale ? Ah non, c'est parce qu'ielles avaient des problèmes dans leur vie personnelle qu'ielles en sont arrivé-es là.

Sud Éducation 49 dénonce une instrumentalisation des élèves et de leurs enseignant-es dans une action de propagande.

Sud Éducation 49 appelle à refuser toutes formes de conflits armés partout dans le monde.



Pour nous contacter

par mail contact@sudeducation49.org

par téléphone 02-41-43-19-07 (le jeudi)

Pour (ré)adhérer, c'est par là : <https://sudeducation49.org/spip.php?article8>